



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00856

Numéro SIREN : 419 334 586

Nom ou dénomination : PREMIERE PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt 12

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

CARRE DROIT - Avocats

150 r Louis Landi  
L'Axiome Bat c  
30900 NIMES

V/REF :

N/REF : 98 B 856 / 2017-B-12

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 02/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2016.

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 20/12/2016

Concernant la société

PREMIERE PIERRE  
Société à responsabilité limitée  
200 avenue Gambetta  
34400 Lunel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-12 le 02/01/2017

R.C.S. MONTPELLIER 419 334 586 (98 B 856)

Fait à MONTPELLIER le 02/01/2017,

LE GREFFIER



980856.

02 JAN. 2017

ABJK

Formulaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PREMIERE PIERRE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>200 Av Gambetta 34400 LUNEL</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>4 1 9 3 3 4 5 8 6 0 0 0 2 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le <u>31/10/16</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Ner 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
	CRÉANCES	AVances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD
Disponibilités	CF		CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à émettre (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	
Renvois : (1) Dont dont au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Classe de réserve de propriété :		CR		
Immobiliations :		Créances :		
Stocks :				

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20432

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant	Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7...622.....)	DA			7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD			762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			1 956 091	
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			145 869	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>					DL 2 110 344
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
<b>TOTAL (II)</b>					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>					DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			5 604	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			1 213 136	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			894 757	
	Dettes fiscales et sociales	DY			16 758	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			2 195	
Autres dettes	EA			83 648		
Compte régil.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>					EC 2 216 098	
<b>Écarts de conversion passif *</b>					ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>					EE 4 326 443	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			2 216 098		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			5 604		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	1 216 765	FE		FF	1 216 765
			FG	512 377	FH		FI	512 377
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	1 729 142	FK		FL	1 729 142	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 229	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 730 373
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	749 424	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	519 352	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	143 489	
	Salaires et traitements *					FY	154 627	
	Charges sociales (10)					FZ	10 999	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	4 029
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 581 919	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	148 454	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 409	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 968	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	12 377	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 547	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	21 547	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(9 170)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	139 284	

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	17 534	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	17 534	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	247	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	10 702	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 949	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	6 585	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 760 284	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 614 415	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	145 869	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	4 022
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 229
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
PENALITES ET AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				247		
SORTIE IMPOS				3 271		
INDEMNITES				7 431		
CESSION IMPOS					16 015	
POUR SOLDE COMPTE TIERS					1 519	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	Consécutives à une réévaluation perçue au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL II				KD	1 162	KE	D9		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	92 998		KW			KX	
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	52 081		LC			LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ	
	Avances et acomptes				LK			LL			LM	
	TOTAL III				LN	145 080		LO			LP	
	TOTAL III										4 480	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T
		Autres participations				8U	40 384		8V			8W
Autres titres immobilisés				IP			IR			IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	57 614		IU			IV		
TOTAL IV				LQ	97 998		LR			LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	244 239		OH			OJ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										4 703		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.		TOTAL I		par virement de poste à poste		TOTAL II		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		TOTAL II		1		TOTAL III		4	
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		IN		CQ		DQ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	1 162	IX
	TOTAL II								1 162
	Terrains			IP		LX		LY	LZ
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	92 998
		Matériel de transport		IV		MP	3 255	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	53 306	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		Y		NG	3 255	NH	146 305	NI
TOTAL III								146 305	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OQ		M7		OW
	Autres participations		IO		OX		OY	40 607	OZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	57 614	2G
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	98 221	2H
TOTAL IV								297	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	3 255	OL	245 687	OM	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								147 764	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire. (Ne pas reporter le montant des centimes)

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II		1 162						1 162	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN		UP		UQ		UR	
		137 502		4 029		9		141 522	
		138 664		4 029		9		142 684	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gles, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mar. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gles, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
		Total général non venant (NS + NT + NU)			Total général non venant (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à éaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

\*

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL PREMIERE PIERRE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6Ø	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PREMIERE PIERRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	57 614	UV	UW	57 614
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	45 352	45 352		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	73 020	73 020	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	248 114	248 114	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	904	904	
	Groupe et associés (2)		VC	2 824 511	2 824 511		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 857	5 857		
	Charges constatées d'avance		VS	3 132	3 132		
	TOTAUX		VT	3 258 504	3 200 890	57 614	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5 604	5 604		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 097 908	1 097 908			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	894 757	894 757			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 274	3 274			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 972	5 972			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 463	6 463		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 048	1 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 195	2 195			
Groupe et associés (2)		VI	115 228	115 228			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	83 648	83 648			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 216 098	2 216 098			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PREMIERE PIERRE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : <b>31/06/2016</b>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	630	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	522	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	247	
	Amendes et pénalités		WJ	247		XZ		
	Charges financières (art. 212 bis) *							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	312 747		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	312 747	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	17 011		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>		
						477 026		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						693 520		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Réprise d'entreprises en difficulté à sérier)	K9	Entreprises nouvelles (11 séries)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 11 séries A)	L5		
	Pôle de compétitivité (art. 11 articles)	L6	Société investissements innovateur (art. 209 C)	K3	Zone de réinsertion de la défense (11 articles)	PA		
	Zone franche urbaine (art. 11 articles et ord. 11)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 articles)	IF	Zone franche d'activité (art. 11 articles)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 11 articles)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	Z1	17 631		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL II</b>		
						711 151		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						234 125		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						234 125		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

**PREMIERE PIERRE**  
 Société à responsabilité limitée  
 au capital de 7.622,45euros  
 Siège social : 200 avenue Gambetta  
 34400 LUNEL

419 334 586 RCS MONTPELLIER

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE  
 DU 20 DECEMBRE 2016**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016**

*Affectation du résultat*

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2016, se soldant par un bénéfice de 145.869 euros :

- à titre de dividendes pour un montant de 145.869 euros

L'associée unique décide également de distribuer des dividendes à hauteur de 4.131 euros prélevés sur le compte « autres réserves » qui est ainsi ramené de 1.959.091 euros à 1.951.960 euros

Soit un montant total distribué de 150.000 euros

Le dividende unitaire est donc de 300 euros.

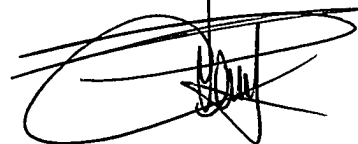
L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
30.06.2015	/	/	/
30.06.2014 *	500.000 € Soit 1.000 € par part	500.000 €	/
30.06.2013	849.745 € Soit 1.699,99 € par part	849.745 €	/

\* étant précisé que ladite distribution de dividendes a été décidée par les associés en date du 29 juin 2015 et prélevée sur les réserves

**Vote de l'Associé unique du 20 décembre 2016**

Cette résolution a été adoptée par l'associé unique.



**CERTIFIÉ CONFORME  
 A L'ORIGINAL**

